

**Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 30 mars 2021 de M<sup>mes</sup> et MM. Nicolas Ramseier, Maxime Provini, Patricia Richard, Vincent Latapie, Alia Meyer, Alain de Kalbermatten, Olivier Gurtner, Rémy Burri et John Rossi: «Pour une mobilité électrique en Ville de Genève».**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers administratifs,

Nous souhaitons vous poser une série de questions liées à la mobilité électrique en Ville de Genève.

En effet, suite à l'adoption en 2017 de la révision de la loi sur l'énergie au niveau fédéral ainsi qu'à la mise en place de la stratégie énergétique 2050, il nous paraît essentiel que la Ville de Genève fasse également preuve d'ambition et se dote d'un vrai plan en matière de mobilité électrique.

La mobilité électrique offre de nombreuses solutions concrètes. Elle permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, de polluants et de bruit dus aux transports. Elle contribue ainsi à une mobilité plus respectueuse de l'environnement et à une meilleure qualité de vie dans les villes et les communes.

Les spécialistes sont quasi unanimes: la mobilité électrique est en train de connaître un fort développement et sa part de marché sur le segment des véhicules neufs est en progression.

Les villes et les communes ont tout intérêt à anticiper en créant les conditions-cadres nécessaires, par exemple par la mise en place d'infrastructures de recharge dans les espaces publics et privés.

Le Canton de Genève s'est d'ailleurs déjà fixé comme objectif d'avoir plus de 10% de véhicules électriques en 2030. A nos yeux, la Ville de Genève se doit d'être proactive et de collaborer avec le Canton afin d'accompagner ce changement de paradigme si elle veut être à la hauteur des enjeux de ce siècle.

Aujourd'hui le nombre de places de recharge électrique est insuffisant en Ville de Genève tant pour les habitants que pour les pendulaires. Par exemple, la Gérance immobilière municipale (GIM) ne met pas franchement à disposition des places adaptées pour les locataires. La Ville de Genève possède de nombreuses places en extérieur, or aucun projet sérieux pour l'installation de bornes de recharge n'a été entrepris. Seule la Fondation des parkings met à disposition des places adaptées, or elles sont en nombre insuffisant. Ces éléments n'encouragent pas assez l'utilisation de véhicules électriques, ni la population à entamer une transition vers l'électrique lors de l'achat d'un nouveau véhicule.

Nous prions donc le Conseil administratif de bien vouloir:

- Nous dire s’il est possible d’établir un bilan complet et détaillé de la Fondation des parkings dans le but, notamment, de savoir quelles places pour voitures pourraient être converties en places pour voitures électriques.
- Nous dire s’il est possible d’établir un bilan complet et détaillé des places pour véhicules électriques mises à disposition par la GIM dans un but analogue à celui cité juste au-dessus.
- Nous dire s’il est possible d’établir un bilan complet et détaillé des places pour véhicules électriques mises à disposition par la Ville dans les zones bleues, à macaron et des horodateurs, dans un but identique à ceux cités jusqu’ici.
- Nous dire s’il est possible d’établir avec la Fondation des parkings une feuille de route afin de convertir des places actuelles et d’aménager des nouvelles places pour atteindre un taux de 30% de places équipées pour véhicules électriques à l’horizon 2030.
- Nous dire s’il est possible de mettre à disposition à tarif préférentiel toutes les places disponibles destinées aux voitures électriques afin d’encourager ce mode de transport.
- Nous dire s’il est possible de demander un soutien auprès de la Confédération, comme cela a déjà été fait dans d’autres communes.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

#### **Préambule**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Genève est très attentive à l’évolution des techniques et opportunités en matière d’électromobilité.

Ainsi, en 2014, un groupe de travail multidisciplinaire recouvrant l’ensemble des connaissances et des compétences nécessaires à l’accompagnement des travaux cantonaux sur l’électromobilité à Genève a été lancé. Les Services de l’espace public (SEP) et de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) de la Ville de Genève font partie de ce groupe de travail.

La stratégie de l’électromobilité 2030 (<https://www.ge.ch/document/3570/telecharger>), approuvée par le Conseil d’Etat le 28 juin 2017, a été élaborée par le groupe de travail multidisciplinaire susmentionné.

## Bilan complet et détaillé de la Fondation des parkings

Le rapport de gestion 2020 de la Fondation des parkings est disponible sous format électronique à l'adresse suivante:

<https://www.genève-parking.ch/fr/actualites/rapport-de-gestion-2020>.

L'activité de la Fondation des parkings, plus exactement le récapitulatif des places de stationnement en Ville de Genève (hors voies publiques), est la suivante:

Typologie		Parkings Fondation	Parkings de tiers	Parkings privés Etat	Vélostations	Total
Voitures	Nbre parkings	11	16	55	–	82
	Nbre de places	3 670	6 901	2 495	–	13 066
Voitures électriques	Nbre parkings	5	11	1	–	17
	Nbre de places	60	115	2	–	177
Véhicules Mobility	Nbre parkings	3	5	1	–	9
	Nbre de places	20	43	1	–	64
Motos	Nbre parkings	7	12	6	–	25
	Nbre de places	353	830	76	–	1 259
Motos électriques	Nbre parkings	2	2	1	–	5
	Nbre de places	8	7	1	–	16
Vélos	Nbre parkings	4	3	–	3	10
	Nbre de places	252	173	–	720	1 145

## Bilan complet et détaillé des places pour véhicules électriques mises à disposition par la Gérance immobilière municipale (GIM)

La Ville de Genève possède de nombreuses places de stationnement ouvertes à la location gérées par la GIM. Il existe aujourd'hui une seule place équipée d'une borne électromobilité au parking de la GIM sis rue Rothschild 27.

Toutefois, la GIM examinera les possibilités d'installation de bornes électromobilité dans les parkings accessibles au public.

## Bilan complet et détaillé des places pour véhicules électriques mises à disposition par la Ville de Genève sur domaine public

Actuellement, deux places à la hauteur de la rue Dancet 21 (zone bleue) et deux places à la hauteur de la rue Hoffmann 4 (places anciennement taxis) sont dotées d'une borne électromobilité double. Ces places ont été mises en service en 2018. D'autres opportunités sont à l'étude.

## **Places équipées pour véhicules électriques à l’horizon 2030**

La thématique des places équipées pour les véhicules électriques fait partie du cahier des charges de la révision du plan directeur communal (PDCom). Une fois ce dernier approuvé, un mandat d’études détaillées sera confié à un bureau spécialisé pour définir le nombre de places pour véhicules électriques à équiper, selon le concept retenu dans le cadre du PDCom.

## **Tarif préférentiel pour les places destinées aux véhicules électriques**

Cela relève du champ de compétence du Canton de Genève. Selon la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), le Conseil d’Etat fixe les modalités de perception ainsi que le tarif applicable. A noter qu’une proposition de tarification préférentielle a par ailleurs déjà été refusée au niveau cantonal en 2019.

A l’heure actuelle, les avantages relatifs aux véhicules électriques sur le canton de Genève sont les suivants:

- Un avantage fiscal sur «les plaques»  
Le Canton de Genève accorde une réduction sur l’impôt d’immatriculation, pour tout achat d’un véhicule électrique ou hybride rechargeable ( $\text{CO}_2 < 31 \text{ g/km}$ ); exonération complète pendant trois ans sur tout véhicule neuf immatriculé dès le mois de janvier 2018.
- Une subvention sur les bornes de recharge  
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Canton de Genève verse une subvention de 1000 à 2000 francs aux acquéreurs privés d’une borne électrique.
- Des points de recharge gratuits  
La Fondation met à disposition 245 places de recharge pour les véhicules électriques (voitures et deux-roues motorisés), dans 30 parkings qu’elle gère. La recharge pour ces véhicules est gratuite.
- Des rabais substantiels offerts par les compagnies d’assurance et les organismes financiers  
Les opérateurs financiers s’inscrivent eux aussi en faveur des véhicules électriques; certains organismes de leasing proposent des financements préférentiels et plusieurs compagnies d’assurance des rabais sur prime allant jusqu’à 50% d’économie par comparaison avec une voiture de même catégorie dotée d’un moteur thermique.

Source: <https://ww2.sig-ge.ch/vehicules-electriques-des-avantages-qui-allegent-considerablement-le-budget-familial>

### **Soutien de la Confédération**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, seul le Canton de Genève propose une subvention pour l'installation de bornes privées et ce uniquement dans les lieux d'habitats collectifs ou individuels.

A noter enfin que la Ville de Genève a déclaré l'urgence climatique en février 2020 et élaboré une stratégie climat qui repose sur neuf axes stratégiques, dont le troisième est celui de la mobilité. En synthèse des actions en lien avec l'espace public et la mobilité, la Ville de Genève souhaite une réappropriation de l'espace public en favorisant la mobilité active et partagée (vélo et marche) et poursuivre l'amélioration de l'offre en transports publics. Ainsi, la Ville de Genève ne souhaite pas développer de manière importante des places de stationnement avec recharge électrique sur l'espace public, considérant que ces places doivent être créées en ouvrages souterrains et que l'espace public doit être dévolu au vivre-ensemble.

Le plan directeur communal en cours de révision précisera les actions à mettre en œuvre de manière concrète pour atteindre les objectifs généraux définis par le Conseil administratif à travers la stratégie climat pour 2030 et 2050.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La maire:  
*Frédérique Perler*